

Lundi 18 décembre 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 18 décembre 2023 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Est absent Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller.

Sont aussi présents Mesdames Louise St-Pierre, greffière, France Boucher, trésorière, Alyson Pelletier, directrice adjointe au Service des loisirs et Emilie Poulin, directrice du développement et des communications ainsi que Messieurs Jean Langelier, directeur général, Éric Lemelin, directeur du Service des loisirs et Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2023-12-474

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du budget 2024.
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations de 2024, 2025 et 2026.
5. Publication du budget 2024.
6. Période de questions.
7. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-12-475

ADOPTION DU BUDGET 2024.

CONSIDÉRANT l'article 474 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le document intitulé *Prévisions budgétaires 2024*;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal prévoit des dépenses équivalentes aux revenus dans ledit document;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2024 totalisant des revenus et des dépenses équilibrés de 9 367 645 \$, le tout tel qu'apparaissant au document *Prévisions budgétaires 2024* déposé aux archives de la Ville et qui vaut comme si au long reproduit.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-12-476

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE 2024, 2025 ET 2026.

CONSIDÉRANT l'article 473 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le document intitulé *Programme des dépenses en immobilisations 2024-2025-2026*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'adopter le programme des dépenses en immobilisations 2024-2025-2026 totalisant des dépenses de 10 122 760 \$ en 2024, 2 841 506 \$ en 2025 et 11 925 000 \$ en 2026 pour un total de 24 889 266 \$, le tout tel qu'apparaissant au document *Programme des dépenses en immobilisations 2024-2025-2026* déposé aux archives de la Ville et qui vaut comme si au long reproduit.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-12-477

PUBLICATION DU BUDGET 2024.

CONSIDÉRANT l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement qu'un document explicatif du budget 2024 et du programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026 soit publié à l'intérieur du premier numéro du journal municipal l'Essentiel de l'information de l'année 2024.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-12-478

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Jean Caron demande pourquoi il y a une diminution des revenus perçus auprès de la MRC de Kamouraska.
- Monsieur Jean Caron demande pourquoi il n'y a aucune année indiquée pour les travaux de remplacement de trottoirs dans le programme des dépenses en immobilisations.
- Monsieur Jean Caron demande ce qu'il advient avec la SÉMER compte tenu de l'augmentation du coût pour le traitement des matières organiques par les municipalités.
- Monsieur Jean Caron demande si la promotion de la récupération des matières organiques sera réalisée auprès des commerces générateurs.

- Monsieur Jean Caron demande où iraient les matières organiques si la MRC se retirait de la SÉMER.
- Monsieur Rémi Pelletier demande pourquoi il n'y a aucune somme indiquée au budget dans les fonds réservés pour le Programme d'aide à la rénovation des bâtiments.

2023-12-479

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 45.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière